

Montréal, le 9 avril 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.  
1, Place Ville Marie, bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**OBJET : Demande de fixation des conditions d'un contrat de service de  
transport d'électricité avec Rio Tinto Alcan inc.  
Notre dossier : R-3984-2016**

---

Chers confrères,

Depuis sa dernière lettre du 16 mars 2020, en raison des mesures adoptées par le gouvernement du Québec dans le cadre du décret sur l'urgence sanitaire et en vue de minimiser le risque que représente la COVID-19 pour ses employés, les participants à ses travaux et les consommateurs, la Régie de l'énergie (la Régie) a dû prolonger la suspension de la tenue des audiences, rencontres préparatoires et séances de travail jusqu'au 4 mai 2020, sauf en cas d'urgence.

Dans ce contexte, la Régie doit reporter à nouveau l'audience prévue pour les 23 et 24 avril 2020 dans le dossier mentionné en objet. Elle communiquera ultérieurement avec vous afin de fixer de nouvelles dates.

Nous vous remercions de votre collaboration dans ces circonstances exceptionnelles et vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml